

VIDE GRENIER A PONTEVÈS DIMANCHE 3 AOÛT 2025



Organisé par 'Les KAT'S DOGS PONTOIS'

Contact/Réservation :

Tél : Marie-Léone 06 6157 7055

Gonda 06 7850 05 96

Email : gondadesmedt@yahoo.fr

Parking et Place du Grand Jardin

ATTESTATION – INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né (e)/...../..... à (ville) Dépt

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :@.....

Carte d'identité N° :

Délivrée le : Par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Je loue ☐ emplacement(s) de 3m2 à 7,5 €/emplacement = €

Je règle mon emplacement ce jour, en espèce ☐ ou chèque ☐ à l'ordre des Kat's Dogs Pontois

Déclare sur l'honneur

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-9 du code de commerce)
- N'avoir pas participé à 3 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Fait à le/...../.....

Signature obligatoire

REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIER ORGANISE PAR LES KAT'S DOGS PONTOIS

Article 1 : Le vide grenier, organisé par 'Les Kat's Dogs Pontois', se déroulera sur le Parking et la Place du Grand Jardin. Le vide grenier est ouvert au public de 08h00 à 17h00.

Article 2 : Les inscriptions se font avant la **manifestation (date limite d'inscription : 28 juillet 2025)** – par mail ou téléphone. Votre inscription sera définitive dès réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du justificatif d'identité, règlement interne signé et le paiement (chèque, libellé au Kat's Dogs Pontois).

Article 3 : Les participants certifient sur l'honneur ne vendre que des objets usagés. La vente de biens neufs, nourriture, animaux, armes... n'est pas autorisée.

Article 4 : Le déballage des marchandises et l'installation se fera le dimanche 3 août de 06h00 à 08h00. L'installation des marchandises devra respecter le métrage attribué. Le droit de place est fixé à 7,5 €/3m².

Dans le cas où l'emplacement reste vide après 08h30 et sans avoir averti de votre retard, l'organisateur peut disposer de cet emplacement, sans remboursement. Le remballage des marchandises et le rangement du stand devront débuter dès 17h00. La circulation et le stationnement des véhicules d'exposants sur le site même seront autorisés entre 06h00 – 08h00 et à partir de 17h00.

Article 5 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Le jour de la manifestation, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués lors de votre arrivée sur les lieux.

Article 6 : Le jour de la manifestation toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Article 7 : Chaque participant doit prévoir son matériel d'exposition (table, chaise...). Aucun branchement à l'électricité ou à l'eau n'est fourni.

Article 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands.

Article 9 : Pour bon fonctionnement du vide grenier, vous êtes tenus de nettoyer votre emplacement (ne pas laisser d'invendus, ni de déchets) avant votre départ. Des containers sont à disposition.

Article 10 : Conformément à la loi, un registre des participants est établie, et laissée à disposition pendant toute la durée de la manifestation et transmise à la préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.

Article 11 : L'association organise une buvette, avec petite restauration, pendant toute la durée du vide grenier. Un apéro concert est prévu de 11h30 à 13h30.

Article 12 : En cas de conditions défavorables (sanitaires, climatiques ...), les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter cette manifestation. En cas d'une annulation définitive, les organisateurs s'engagent à rembourser l'ensemble des inscrits qui ont réservé leurs emplacements avant le 30 juillet. Aucun remboursement ne pourra être réclamé le jour même de l'inscription.

La participation au vide grenier implique l'acceptation de ce règlement et son application.

Le 2025

Nom – Prénom

Signature

INSCRIPTION à RETOURNER accompagnée du justificatif d'identité, du règlement intérieur signé et du paiement, avant le 28 juillet 2025 à

**Les Kat's Dogs Pontois
ML GEVAERT
116 Chemin de l'Apie
83670 PONTEVES**

**(attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour
remise à la Préfecture)**